



## Commune de Pauillac

### **INSCRIPTIONS SCOLAIRES 2022/2023** **Commune soumise à une sectorisation**

#### **Inscriptions en maternelle**

##### **Conditions :**

- ⇒ Enfants âgés de 2 et 3 ans le jour de la rentrée des classes (jeudi 01/09/2022)
- ⇒ Mois de mars et avril 2022 retirer à la mairie un dossier de demande d'inscription scolaire ou sur le site internet : [pauillac-medoc.com](http://pauillac-medoc.com)
- ⇒ Les enfants déjà inscrits en maternelle sont maintenus sur les listes, jusqu'à leur dernière année en grande section

#### **Inscriptions en élémentaire**

##### **Conditions :**

- ⇒ Retirer en mairie un dossier de demande d'inscription scolaire, pour la rentrée en CP seulement si un changement de groupe scolaire est demandé.
- ⇒ Les enfants inscrits depuis la maternelle, ou déjà inscrits en élémentaire à Mousset, Saint-Lambert, Hauteville sont maintenus sur les listes desdits établissements jusqu'au CM2. Il n'est donc pas nécessaire de reformuler une inscription.

**Le dossier dûment complété devra être remis**  
**avant le 30 avril 2022**  
**au Service Scolaire de la Mairie**